

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 3 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars à 9 heures, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Alagnon s'est réunie à Massiac sous la présidence de Monsieur Maurice MESTRE.

ORDRE DU JOUR

- Point sur le renouvellement de la CLE, planning général, études complémentaires ;
- Validation du rapport d'activité 2014 de la CLE (vote de la CLE) ;
- Avis sur le projet de SDAGE (2016-2021) et sur le projet du Plan de Gestion des Risques Inondation du bassin Loire Bretagne (vote de la CLE) ;
- Suite de l'élaboration du SAGE : travail sur les hypothèses de constructions des scénarios contrastés avec le bureau d'études CESAME.

ETAIENT PRESENTS

	STRUCTURE	MEMBRE	FONCTION	PRESENCE
COLLEGE DES ELUS	CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE	M. POMMAREL Pierre	CONSEILLER REGIONAL	Excusé (pouvoir)
	CONSEIL GENERAL DU CANTAL	M. DELCROS Bernard	VICE PRESIDENT	Excusé (pouvoir)
	CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE	M. ROMEUF Robert	CONSEILLER GENERAL	Non
	CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DÔME	M. MESTRE Maurice	CONSEILLER GENERAL	Présent
COLLEGE DES ELUS	ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL	M. LEOTY Christian	MAIRE d'ALLANCHE	Non
		M. POUILHE Michel	MAIRE DE FERRIERES-SAINT-MARY	Représenté
		MME. VIGUES Nicole	MAIRE DE LAVEISSIERE	Présent
		MME . CHAZARIN Martine	MAIRE DE LASTIC	Présent
		M. SABATIER Bruno	CONSEILLER MUNICIPAL DE MASSIAC	Excusé, (pouvoir à M. Destannes)
		M. PHILIPPON Jean	MARE DE MOLOMPIZE	Excusé (pouvoir)
		M. CHABRIER Gilles	MAIRE DE MURAT	Non
		MME. PRADEL Gislaine	MAIRE DE NEUSSARGUES	Excusé (pouvoir)
		M. VEDRINE Sébastien	MAIRE DE MOLEDES	Excusé
	STRUCTURE	MEMBRE	FONCTION	PRESENCE

COLLEGE DES ELUS	ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-LOIRE	M. GIBELIN Pascal	MAIRE DE BLESLE	Présent
		M. HALFON André	MAIRE DE TORSIAC	Présent
		M.FILIOL Jacques	MAIRE DE GRENIER MONTGON	Présent
	ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	MME BRUNETTI Graziella	MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LEMBRON	Non
		M.CORREIA Emmanuel	MAIRE D'ANZAT-LE-LUGNET	Présent
	ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	M. BOIT Georges	REPRESENTANT	Non
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE (PNRVA)	M. DELCROS Bernard	REPRESENTANT	Non	
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE L'ALAGNON ET DE SES AFFLUENTS (SIGAL)	M. DESTANNES Michel	PRESIDENT DU SIGAL	Présent	
	MEMBRE DU COLLEGE DES USAGERS	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT	PRESENCE
COLLEGE DES USAGERS	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL (Le Président ou son représentant)	M Vincent Nigou		Présent
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-LOIRE (Le Président ou son représentant)	M. FIALIP Alain		Non
	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CANTAL (Le Président ou son représentant)	M. BONNISSEAU Thibault	Conseiller Qualité Sécurité Environnement	Excusé (pouvoir CA15)
	CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (Le Président ou son représentant)	Mme BATLLE	Technicien forestier	Présent
	UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS D'AUVERGNE (Le Président ou son représentant)			Excusé
	FRANCE HYDROELECTRICITE (Le Président ou son représentant)	M. DUBOIS André	Délégué régional	Non
	FEDERATION DU CANTAL POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (Le Président ou son représentant)	M. PAVOT Jean-Pierre	Président de l'AAPPMA de Murat	Présent
	FEDERATION DE LA HAUTE-LOIRE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (Le Président ou son représentant)	M.VERNIERE Patrick	Président	Présent
	FEDERATION DE LA REGION AUVERGNE POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (Le Président ou son représentant)	M. BEC Joël	Membre de l'association	Excusé
	ASSOCIATION "VIVE L'ALAGNON" (Le Président ou son représentant)	M. B. DELPEUCHE		Présent
SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER (Le Président ou son représentant)	M. MALLERET Bernard		Présent	
	MEMBRE DU COLLEGES SE L'ETAT	NOM DU REPRESENTANT	FONCTION DU REPRESENTANT	PRESENCE
COLLEGE DE L'ETAT	PREFET DU LOIRET - PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN LOIRE BRETAGNE	Mme RAFFARD Catherine		Non

PREFET DU CANTAL - PREFET COORDONNATEUR DU SAGE ALAGNON	M. PRUNELLE Francis	Secrétaire Général du Sous-Prefet de Saint Flour	Présent
SOUS_PREFET D'YSSINGEAUX - DELEGUE INTERSERVICES POUR L'EAU DE LA HAUTE-LOIRE	Mme CHANON	Direction Départementale des Territoires de Haute-Loire (DDT 43), Service Patrimoine Environnemental	Représentée par M. Valette
CHEF DE LA MISSION INTERSERVICES DE L'EAU DU CANTAL (MISE)	M. MOREL Christophe	Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15), Service Environnement	Présent
CHEF DE LA MISSION INTERSERVICES DE L'EAU DU PUY-DE-DÔME (MISE)	M. GARMY Daniel	Direction Départementale des Territoires du Puy de Dôme (DDT 63), Bureau de l'eau et de la qualité des milieux	Présent
DIRECTEUR REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT D'Auvergne	Mme Sandrine COULAUD	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL), Service de l'Eau, de la Biodiversité et des Ressources	Excusée
DELEGUE REGIONAL DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	Mme CHAILLOU Fany	Agence de l'Eau Loire Bretagne, Délégation Allier - Loire amont	Excusée (pouvoir à M. Garmy)
DELEGUE REGIONAL DE L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (ONEMA)	M. BONNET Alain	Délégation régionale	Présent
REPRESENTANT DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)	M. GARESTIER Joël / Lathuillière Laurent	Directeur de l'Agence Interdépartementale Montagnes d'Auvergne	Non

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

M. PONSONNAILLE Guillaume (Directeur du SIGAL) ; Mesdames TRONCHE Agnès (FDPPMA 15), MERAND Véronique (animatrice du SAGE); M. DERRIEY Raphaël (Stagiaire au SIGAL) ; Messieurs DROIN Thierry, THIZY Thomas (Bureau d'études Cesame)

Pour ouvrir cette réunion, M. MESTRE, Président de la CLE, remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il explique que son mandat au conseil Général du Puy de Dôme arrive à échéance. Etant donné qu'il ne se représente pas aux prochaines élections départementales il ne pourra donc pas continuer à être président de la CLE. Il remercie les membres de la CLE pour leur engagement dans ce projet déjà bien avancé. M. MESTRE soumet ensuite à validation, le compte-rendu de la précédente CLE. Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu est validé, celui-ci comprenait notamment la validation du scénario tendanciel. M. Mestre invite M. Raphaël DERRIEY à se présenter. M. DERRIEY explique qu'il a intégré le SIGAL en tant que stagiaire pour 6 mois pour réaliser une étude concernant l'espace de mobilité de l'Alagnon en aval de Massiac.

Mme. MERAND présente ensuite l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DE LA CLE

Mme MERAND rappelle que la CLE est constituée de 41 membres répartis en 3 collèges. Elle explique que l'arrêté de création de la CLE en date du 7 avril 2009 arrive à son terme, la durée du mandat des membres de la CLE étant de 6 années. Les structures du collège des usagers vont recevoir un courrier de la DDT du Cantal en vue d'établir une nouvelle liste. En ce qui concerne le collège des élus, les AMF seront sollicitées pour désigner les nouveaux membres. Un arrêté devrait pouvoir être établi en mai ce qui ne devrait donc pas perturber le bon déroulement de l'étude d'élaboration du SAGE en cours. La nouvelle CLE sera alors réunie pour élire un Président, deux Vice-Présidents et les membres du bureau (fin mai).

Mme. MERAND rappelle que le bureau d'études CESAME va présenter ce jour les différentes hypothèses de construction des scénarios contrastés, afin de caler ensemble la méthodologie à utiliser pour construire les scénarios. Le bureau d'étude va ensuite travailler sur le dimensionnement des scénarios pour pouvoir les présenter fin avril en commissions thématiques. Il fera ensuite un bilan de la concertation pour présenter en juin en bureau et en juillet en CLE, des scénarios contrastés aboutis.

ETUDES COMPLEMENTAIRES

Mme. MERAND rappelle que la CLE a validé la réalisation d'études complémentaires concernant :

- 1) Détermination de l'espace de liberté de l'Alagnon en aval de Massiac
- 2) Inventaire des têtes de bassin versant
- 3) Complément de données sur les ouvrages

La première étude consiste à délimiter les différentes enveloppes de l'espace de mobilité de l'Alagnon, de décrire les enjeux anthropiques identifiés et les propositions de gestion dans l'espace minimum. Cette étude comprend notamment une phase de recueil de données et cartographie, puis de diagnostic de terrain et de rencontre des acteurs et finalement des réunions de concertation. M.DERRIEY explique que l'objectif final de cette étude est d'arriver à délimiter un espace de mobilité optimal, c'est-à-dire l'espace de divagation le plus grand possible tout en prenant également en compte les enjeux humains déjà présents. Des préconisations de gestion dans cet espace pourront ainsi être intégrées aux différents documents du SAGE Alagnon.

Mme. MERAND rappelle que l'étude concernant l'inventaire des têtes de bassin versant sera aussi réalisée en interne, par Mlle. Cloé ROUZEYRE. Le SDAGE fournit une définition qu'il est nécessaire d'adapter aux caractéristiques topographiques du bassin versant. La méthodologie à employer pour définir un cours d'eau de tête de bassin constitue un élément essentiel de cette étude.

Mlle. Rouzeyre réalisera aussi un complément de données sur les ouvrages sur 4 masses d'eau non inventoriées sur le territoire. Mme MERAND explique que le travail sur les indices (taux d'étagement notamment) sera réalisé par CESAME lors de la phase de définition de la stratégie du SAGE à partir des données existantes sur le territoire.

Mme MERAND explique qu'un comité technique aura lieu le 12 mars afin de valider avec les techniciens la méthodologie à employer pour réaliser au mieux ces études.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CLE

M. Mestre rappelle le contenu du rapport, notamment en ce qui concerne les études réalisées, les réunions associées, le travail réalisé pour aboutir aux avis de la CLE, les actions de communication/sensibilisation, et les perspectives pour 2015. Il soumet ensuite le document à validation de la CLE. Aucune voie contre n'étant enregistrée, le rapport d'activité 2014 est validé et sera envoyé aux services de l'Etat et au comité de bassin comme chaque année.

AVIS SUR LES PROJETS DE SDAGE ET DE PGRI

Mme. MERAND rappelle que le SDAGE est la déclinaison à l'échelle du bassin Loire –Bretagne de la directive européenne et de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques. C'est un document de planification qui définit pour une période de 6 ans (2016-2021), les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource ainsi que des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Mme. MERAND rappelle comment ce projet de SDAGE a été élaboré. Elle explique qu'elle a envoyé une proposition d'avis aux membres de la CLE contenant des remarques sur une quinzaine de dispositions en ciblant ce qui concerne les SAGE ou ce qui est important au regard des enjeux du territoire. Elle propose à la CLE de n'en présenter à l'oral que quelques-unes qui pourraient éventuellement être mises en avant dans l'avis. (Se reporter à ce document, le contenu des dispositions n'est pas rappelé ici)

Remarques sur les différentes dispositions abordées en CLE :

- 7B-2 : Bassins avec une augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif. Cette augmentation est plafonnée à la valeur de la lame d'eau (0.35 mm pour l'Alagnon). Il est proposé à la CLE de demander comment est calculée cette valeur et sur quels critères elle est arrêtée. Aucune question ni complément n'étant posé par les membres de la CLE, cette remarque est retenue.
- 7E-1 : Il est proposé de réécrire cette disposition afin de mieux définir le rôle de chacun des acteurs et notamment des SAGE dans le choix des débits de crise. La CLE est favorable à cette requête.
- 8A-1 : Mme. MERAND propose de remplacer le terme « invité à » par un terme traduisant l'obligation. La CLE souhaite que l'obligation ne porte pas sur les PLU étant donné qu'ici on parle des enveloppes de forte probabilité de présence des zones humides et non d'un inventaire précis.
- 8B-1 : Il est proposé de compléter la disposition concernant les mesures compensatoires. Les services de l'État expliquent que les dossiers sont globalement bien montés. Mme Mérand propose néanmoins que soit mentionné dans le SDAGE, de façon claire, que les mesures compensatoires doivent être décrites de manière détaillées dans les dossiers de demande d'autorisation. Aucune autre remarque n'est réalisée.
- 11A-1 : Il est proposé de rédiger différemment la définition des cours d'eau de tête de bassin versant en laissant la liberté aux Sage de proposer une définition en fonction des caractéristiques notamment topographiques du territoire. Aucune objection n'est réalisée concernant cet avis qui est donc maintenu et jugé comme très important au regard des enjeux du territoire.

M. NIGOU indique son désaccord avec l'avis émis sur la disposition 8A-3 concernant les prélèvements pour l'abreuvement des animaux en zones humides. Il indique qu'il s'abstiendra de voter sur ce projet de SDAGE.

Mme. MERAND présente rapidement le contenu du programme de mesure concernant l'Alagnon. Elle explique que le document est très difficile à lire. Elle propose de demander une meilleure présentation notamment cartographique et un explicatif des mesures associées. Elle souhaite aussi que les mesures puissent être adaptées et complétées localement.

Mme. MERAND présente ensuite le projet de PGRI (Plan de Gestion du Risque d'inondation). Elle rappelle le cadre réglementaire et les différentes étapes de construction de ce plan. Elle explique notamment que le bassin versant de l'Alagnon n'est pas compris dans un TRI (Territoire à Risque d'inondation Important).

Propositions de modification de 4 dispositions :

- 1-6 : Il est demandé de préciser le terme « importance significative ». Il est proposé par les membres de la CLE d'intégrer des références (exemples pour préciser ce terme). Globalement sur l'ensemble de ces deux documents, il est souhaité que soit intégré dans la rédaction que les CLE puissent adapter à leur territoire ce genre de dispositions.
- 1-7 : cette disposition concerne l'entretien des cours d'eau. Il est proposé de compléter cette disposition quant au maître d'ouvrage visé, et d'intégrer la notion de solidarité amont-aval dans la gestion du risque d'inondation en termes d'entretien mais aussi dans tout le document où cette notion est absente.

En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, M. MOREL rappelle que la réforme des collectivités en cours devrait permettre de préciser ces aspects.

2- 1 : Proposition d'enlever « où la sécurité des personnes ne pourrait être assurée », ce qui conduit à interdire toute construction en zone inondable. Les avis sont d'abord partagés puisque des constructions prenant en compte ce risque (ex. habitations sur pilotis) peuvent être

préconisées. Les services de l'état expliquent que cette disposition (si elle n'est pas modifiée) peut induire une confusion dans l'esprit de la population à laquelle on explique régulièrement que les terrains en zone inondables sont inconstructibles. A noter que le changement climatique doit aussi être pris en compte car il va dans le sens de l'augmentation de ces phénomènes.

Messieurs MOREL et GARMY proposent de structurer l'avis de la CLE en faisant ressortir certaines remarques qui sont les plus importantes pour le future SAGE. Les autres remarques étant quand même présentées dans la suite du document. Mme. TRONCHE s'étonne que les remarques de la CLE ne soient pas toutes présentées de la même manière, sous entendant une non prise en compte des remarques des CLE par le comité de bassin. Les services de l'Etat expliquent qu'en effet à ce stade le document ne pourra être complètement réécrit et qu'il faudrait peut-être mieux faire ressortir les points important.

M. MESTRE conclu que Mme. MERAND proposera une nouvelle présentation de l'avis par mail.

Il propose à la CLE d'émettre un avis favorable sur les projets de SDAGE et de PGRI sous réserve de prise en compte des remarques évoquées précédemment.

Les membres de la CLE valident cet avis sauf une abstention de la chambre d'agriculture du Cantal.

SUITE DE L'ETUDE D'ELABORATION DU SAGE : TRAVAIL SUR LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DES SCENARIOS CONTRASTES AVEC LE BUREAU D'ETUDES CESAME.

M. MESTRE, Président de la CLE, transmet la parole au bureau d'études CESAME.

Le diaporama présenté par M. DROIN lors de la réunion est annexé au présent compte rendu.

Sont présentés ainsi :

- un rappel du contexte et des objectifs de la phase d'élaboration des scénarios contrastés du SAGE ;

- la méthodologie détaillée comprenant :

- 1) l'identification des moyens à mettre en œuvre (champ des possibles),
- 2) la déclinaison des enjeux, objectifs et mesures,
- 3) la concertation,
- 4) l'évaluation des scénarios (technique, financière...),
- 5) l'analyse comparative des scénarios,
- 6) l'édition d'un rapport, d'une grille d'analyse comparative et d'une synthèse.

- deux hypothèses de construction des scénarios contrastés :

- 1) des scénarios d'ambitions croissantes,
- 2) des scénarios d'ambitions croissantes mais tenant compte de l'importance des enjeux.

Lors de la présentation, M. DROIN insiste sur quelques points importants :

- le nombre de scénarios contrastés souvent réalisés est de trois. L'objectif n'est pas de proposer une multitude de scénarios, ni de proposer trois scénarios dont deux sont irréalisables (l'un beaucoup trop ambitieux et l'autre pas du tout), mais bien de travailler sur trois scénarios suffisamment contrastés mais réalistes.

- La concertation (commissions thématiques), qui permettra d'échanger sur le champ des possibles, sera réalisée avant l'évaluation financière des scénarios afin de ne pas donner trop de poids à l'argument financier qui pourrait brider la réflexion et la discussion. L'évaluation financière consiste à chiffrer les coûts engendrés pour les acteurs du territoire par la mise en place du SAGE.

- La phase de définition et de validation de ces scénarios n'engagera pas la CLE, mais c'est bien la définition de la stratégie qui orientera le futur SAGE. La phase d'élaboration des scénarios est davantage une phase technique qui aura pour objet de faire apparaître les priorités du territoire et les moyens à mettre en œuvre qui y sont associés. C'est lors de la phase d'élaboration de la Stratégie que les acteurs de la CLE devront se positionner et construire leur propre scénario du SAGE à partir des trois scénarios contrastés retenus. Il ne s'agira pas de choisir l'un des trois scénarios proposés mais bien de piocher dans chacun d'eux les mesures souhaitées pour construire un nouveau scénario, celui que souhaitent les membres de la CLE pour le SAGE Alagnon. Par exemple, la CLE pourra retenir le scénario 1 pour l'objectif général « préserver l'état quantitatif des ressources en eaux souterraines », mais le scénario 2 pour l'objectif général « restaurer et préserver les zones humides et les cours d'eau de tête de bassin versant ».

A la fin de la présentation, M. DROIN demande à la CLE de choisir une méthode de construction, soit des scénarios d'ambitions croissantes soit des scénarios d'ambitions croissantes mais tenant compte de l'importance des enjeux du bassin versant. Il propose la deuxième méthode qui lui paraît plus adaptée au territoire.

M. GARMY, complète en expliquant que la stratégie pourra être le produit d'un mélange des différents scénarios. M. DROIN confirme cette possibilité et explique que lors de la construction de la stratégie il faudra aussi prendre en compte les moyens à mobiliser et les possibilités juridiques.

M. MESTRE souhaite surtout que la CLE parvienne à un résultat satisfaisant en s'appuyant notamment sur le travail des commissions thématiques qui devra permettre de parvenir à un consensus. Il souhaite aussi que soit valorisée l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et que Cesame travaille en collaboration avec le SIGAL sur les études complémentaires en cours afin de s'assurer de leur bonne intégration dans le SAGE. M. DROIN approuve et explique qu'une présentation spécifique sera faite en commission thématique « ressource » (organisation à caler avec l'animatrice) afin que les acteurs se réapproprient les conclusions de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.

M. MESTRE propose à la CLE de retenir la deuxième hypothèse de construction des scénarios : « des scénarios d'ambitions croissantes mais tenant compte de l'importance des enjeux du bassin versant ». Celle-ci permet notamment de valoriser le travail de hiérarchisation des enjeux réalisé en amont (état des lieux, diagnostic, études préalables).

M. MESTRE remercie les membres de la CLE pour leur engagement dans ce projet. Il tire un bilan positif du travail réalisé. Il a pu noter que les participants aux différentes réunions prenaient facilement la parole permettant d'enrichir le débat et d'arriver jusqu'à présent à des consensus et des prises de décisions.

M. PRUNELLE tient à remercier l'engagement de M. MESTRE pour son travail qui s'inscrit sur la durée (en moyenne 6 ans d'élaboration pour un SAGE).

Avant de clore la séance, M. MESTRE remercie à nouveau les personnes présentes à cette réunion.

La séance est levée à 13h.

Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. Maurice MESTRE

